

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT No. 632-2022**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ À SA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2022 LE RÈGLEMENT SUIVANT :

**Règlement numéro 632-2022 ayant pour but d'établir la tarification relative au plan d'action municipal de lutte au myriophylle à épi au lac Rocher.**

CE RÈGLEMENT ENTRERA EN VIGUEUR SELON LA LOI ET EST DÉPOSÉ AU BUREAU DU SOUSSIGNÉ, À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-MÉLANIE, OÙ TOUT INTÉRESSÉ PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

**DONNÉ À SAINTE-MÉLANIE, CE SIXIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE VINGT-DEUX.**



François Alexandre Guay  
Directeur général et greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi, le 6 juin 2022, entre 9h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 juin 2022.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'François A. Guay', with a long, sweeping flourish extending to the right.

**François Alexandre Guay**  
Directeur général et greffier-trésorier